

# L'ARMANÇON

La lettre du S.A.G.E.

Numéro 2 – 4<sup>ème</sup> trimestre 2006

Le bassin en images

## EDITORIAL

Le bassin versant de l'Armançon qui réunit 279 communes sur 3 départements doit se doter de solutions pour répondre aux problèmes de quantité et de qualité de nos ressources en eau.

L'Europe à travers la Directive Cadre sur l'Eau (D.C.E.) nous oblige d'ici 2015 à retrouver le bon état des cours d'eau.

Dans cette optique, élus, usagers et administrations ont répondu présents pour élaborer le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.)** du bassin de l'Armançon.

Le S.A.G.E. constitue une réelle occasion de réfléchir ensemble et de construire un projet commun afin de planifier la politique de l'eau sur 10 ans.

Ainsi la participation de tous au sein de la **Commission Locale de l'Eau (C.L.E.)** doit permettre de bâtir une gestion globale et durable de notre bassin versant.

Les membres de cette Commission ont donc un rôle primordial : construire le S.A.G.E. mais également relayer, auprès de tous, la philosophie et les décisions prises dans le cadre du Schéma.

La réussite de ce projet nécessite qu'il soit partagé par tous, aujourd'hui dans son élaboration et demain dans sa mise en œuvre.



**Michel Delprat**  
Président de la  
Commission Locale de l'Eau  
(C.L.E.) de l'Armançon

## La respiration de nos cours d'eau : Crues et étiages (basses eaux) au fil des saisons...



*L'Armançon à Fulvy (Yonne) le 10 mars 2006*



*L'Armançon à Fulvy (Yonne) le 30 août 2006*



*L'Armançon au barrage de Lézennes (Yonne) le 10 mars et le 30 août 2006*



*L'Armançon  
à Saint Rémy  
(Côte d'Or)  
le 11 mars 2006*



*L'Armançon  
à Saint Rémy  
(Côte d'Or)  
en septembre 2005*

## Le diagnostic du bassin versant et les orientations du S.A.G.E.

La Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) de l'Armançon a mené à son terme les 2 premières étapes capitales dans l'élaboration du S.A.G.E. : **l'état des lieux et le diagnostic du bassin versant.**

Les atouts et les problèmes majeurs du bassin ont été mis en lumière par secteurs. Puis la C.L.E. a identifié les orientations fondamentales à donner au S.A.G.E.

### Les atouts

Des secteurs naturels encore préservés avec la présence d'espèces patrimoniales (l'écrevisse à pattes blanches, la loche de rivière, le petit gravelot...)

Des ressources touristiques issues du patrimoine architectural (lavoirs, moulins, fontaines, ponts...) et paysager (l'Auxois, les plateaux du Tonnerrois, la forêt d'Othe...)

L'affleurement à l'aval du bassin de la nappe de l'Albien, définie comme ressource stratégique pour l'eau potable (par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine Normandie)



### Les problèmes

La dégradation de la qualité des cours d'eau et des eaux souterraines, avec en ligne de mire les nitrates et les pesticides puis l'azote et le phosphore, les matières en suspension et enfin les substances toxiques principalement localisées à l'aval

Le régime des cours d'eau marqué par de forts extrêmes : des étiages provoquant des pénuries; des phénomènes de crues et de ruissellement occasionnant des inondations fréquentes et brutales

La gestion de la divagation des cours d'eau (phénomène naturel d'érosion et dépôt) face aux enjeux socio-économiques

Les conflits d'usages dus essentiellement à une forte sollicitation des ressources en eaux superficielles et souterraines (ce déséquilibre étant général à l'amont puis localisé mais vif à l'aval)

L'appauvrissement des milieux aquatiques et humides se traduisant par la prédominance des espèces piscicoles tolérantes (comme le gardon), la colonisation du ragondin, l'eutrophisation des cours d'eau, la perte de zones humides...

### Les orientations du S.A.G.E.

- ◆ Obtenir l'équilibre durable entre les ressources en eaux souterraines et les besoins
- ◆ Maîtriser les étiages
- ◆ Maîtriser les inondations
- ◆ Maîtriser le ruissellement
- ◆ Atteindre une bonne qualité des eaux souterraines
- ◆ Atteindre une bonne qualité écologique des cours d'eau et des milieux associés
- ◆ Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau, des milieux associés et des zones humides
- ◆ Valoriser le patrimoine écologique, paysager, historique et touristique

## Repères

### Le bassin versant de l'Armançon

3100 km<sup>2</sup>

1300 km de cours d'eau

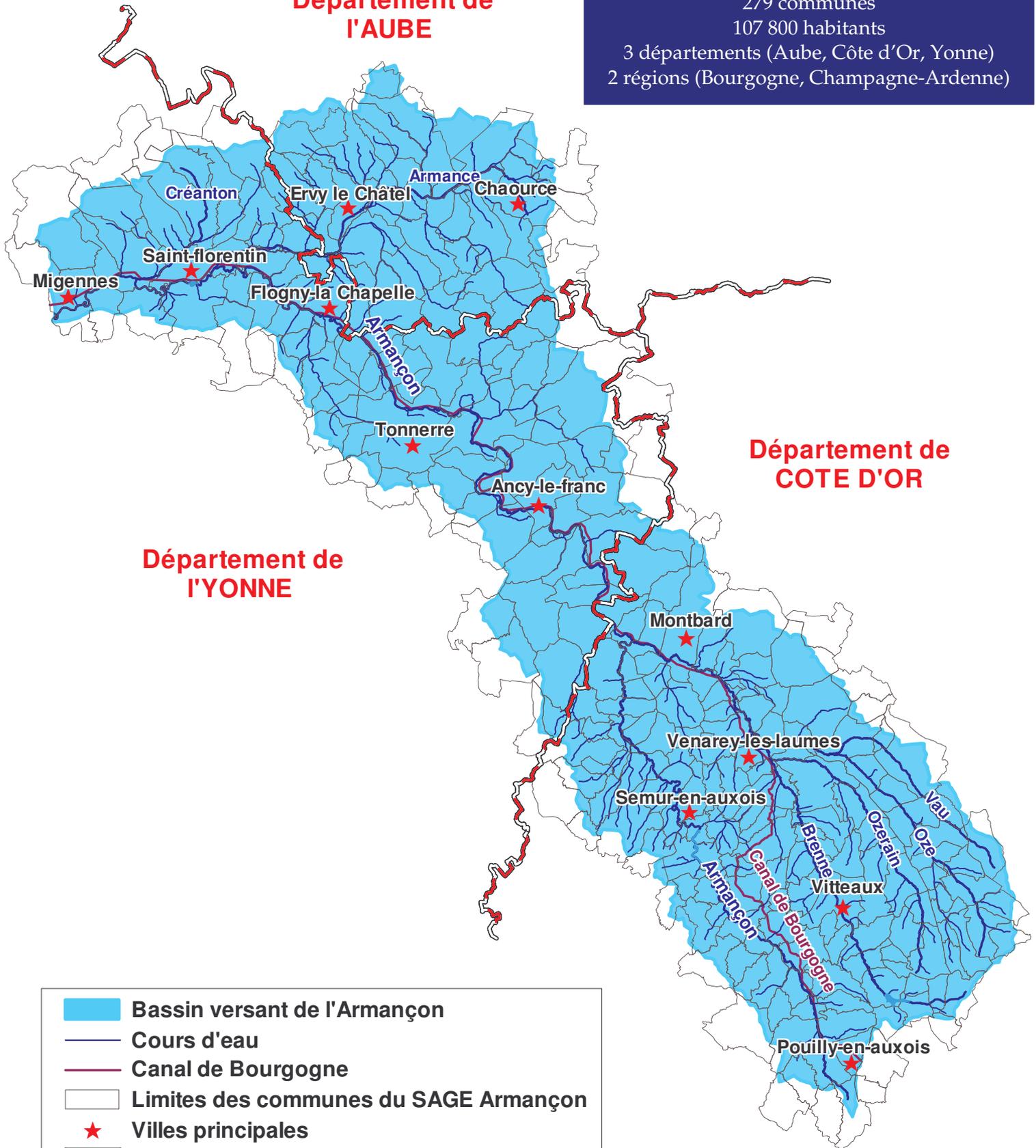
279 communes

107 800 habitants

3 départements (Aube, Côte d'Or, Yonne)

2 régions (Bourgogne, Champagne-Ardenne)

Département de  
l'AUBE



Département de  
COTE D'OR

Département de  
l'YONNE

-  Bassin versant de l'Armançon
-  Cours d'eau
-  Canal de Bourgogne
-  Limites des communes du SAGE Armançon
-  Villes principales
-  Limites de départements

0 10 20  
Kilomètres  
Échelle: 1:520 000



SIRTAVA, 29/08/2006  
Copyright IGN

## Le succès des groupes de travail

La Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) de l'Armançon est l'assemblée délibérante du S.A.G.E., et en tant que telle la clé de voûte de la démarche. Dès le démarrage de la procédure d'élaboration, la C.L.E. a donné naissance à des groupes de travail réunissant un **noyau dynamique d'acteurs du bassin versant** (élus, usagers, Etat). Leur but est d'assister la C.L.E. dans toutes ses décisions techniques et de préparer pas à pas le document du S.A.G.E.

Les **4 groupes thématiques** nommés « gestion des cours d'eau », « qualité des eaux », « répartition des usages de l'eau » et « information et communication » se sont réunis 35 fois depuis 2003. Outre la rédaction de l'état des lieux et du diagnostic du S.A.G.E., ces réunions ont permis la rencontre enrichissante d'acteurs d'un même bassin mais parfois éloignés.

Pour les besoins de la préparation des orientations du S.A.G.E., ces 4 groupes thématiques ont récemment laissé la place à **2 groupes géographiques** : un premier groupe sur le secteur amont du bassin (Côte d'Or) ; un second sur le secteur aval (Aube et Yonne). Cette répartition par secteurs géographiques s'est révélée très efficace.

La C.L.E. fera de nouveau appel pour la suite de l'élaboration du S.A.G.E. à ce binôme groupes thématiques / groupes géographiques.

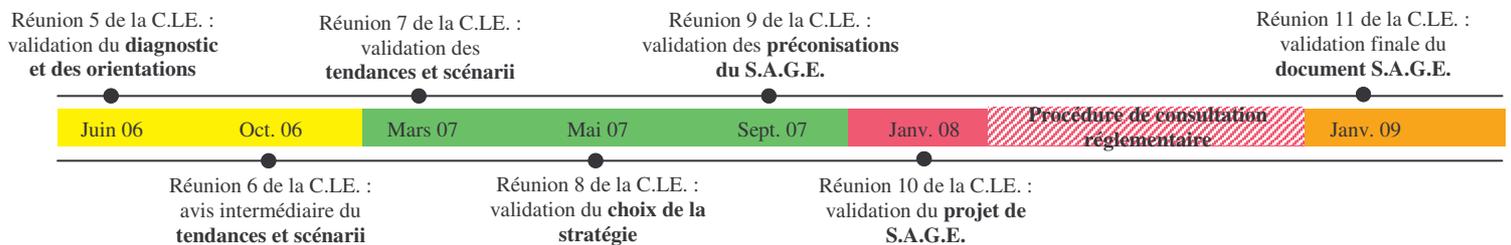
### L'avis encourageant du Comité de Bassin Seine Normandie

La commission « Politiques Territoriales » du Comité de Bassin s'est réunie le 1<sup>er</sup> juin et a pris connaissance de l'état d'avancement et des réflexions de notre S.A.G.E.

Les membres de la commission ont émis un **avis favorable** et encourageant.

Ils ont estimé que le travail déjà accompli était conséquent et de qualité. Le calendrier prévisionnel d'élaboration de notre S.A.G.E. jusqu'en 2009 semble donc tout à fait réaliste.

## Le calendrier d'élaboration du S.A.G.E. réajusté



## Actualités

### Un Contrat Territorial pour l'Auxois Morvan

Le SIAEPA de Semur en Auxois présidé par Gilles de MONTALEMBERT, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, s'est investi dans l'élaboration d'un Contrat Territorial sur l'Armançon et le Serein pour leur partie amont (Côte d'Or).

Ce contrat comportera un **programme de travaux** sur 5 ans portant sur plusieurs volets : l'alimentation en eau potable, l'assainissement, les milieux aquatiques, les pollutions diffuses...

S.A.G.E. et Contrat Territorial sont des outils complémentaires. Les animateurs de ces deux démarches travaillent donc aujourd'hui en étroite collaboration.

Contact :

**Frédéric Verrier**

SIAEPA de Semur en Auxois  
Mairie 21140 Semur en Auxois

### Des réunions d'information

4 réunions publiques se sont déroulées aux mois d'avril et de mai 2005 dans les 3 départements du bassin de l'Armançon : à Davrey dans l'Aube, à Lézinnes dans l'Yonne puis à Semur en Auxois et à Venarey les Laumes en Côte d'Or.

Le **S.A.G.E. et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations** (voir encart ci-joint) ont été au centre des débats. Il a également été question de la **solidarité** à instaurer au sein du bassin versant.

La participation a été relativement limitée. Entre 15 et 35 personnes se sont déplacées par réunion, majoritairement des élus. Les usagers, en particulier le grand public, ont été trop peu nombreux à répondre présents.

De nouvelles réunions d'information sont prévues à destination des élus du bassin versant. Elles se feront dans le cadre des **communautés de communes**.

## Contact

Si vous avez des remarques, des questions, des messages à faire passer, n'hésitez pas à contacter **Julie Aniel**, animatrice du S.A.G.E. :

**S.I.R.T.A.V.A.**  
11/13 rue Rougemont  
89700 Tonnerre  
☎ 03.86.54.87.09  
☎ 03.86.55.11.38

✉ [sage.armancon@wanadoo.fr](mailto:sage.armancon@wanadoo.fr)

### L'Armançon, la lettre du S.A.G.E.

Numéro 2 / 4<sup>ème</sup> trimestre 2006 / ISSN 1771-4931  
Dépôt légal : Mars 2005

S.I.R.T.A.V.A. - 11/13 rue Rougemont - 89700 Tonnerre

**Directeur de publication** : Michel Delprat

**Rédaction en chef** : Groupe « Information et communication »

**Crédits iconographiques** : S.I.R.T.A.V.A.; MJC - Club Photo Tonnerre;

C.S.P.; S. Guillebault; J. Dufour; I.E.R. ; Pompiers Montbard

**Impression** : Filigrane, Nitry



Le S.A.G.E. bénéficie du soutien financier  
de la Région Bourgogne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie



## Les acteurs de la C.L.E.

La Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) de l'Armançon est un lieu de dialogue et un organe de décision.

Les titulaires et suppléants élus, représentants des usagers et des services de l'Etat sont les interlocuteurs de référence des acteurs et habitants du bassin.

### 1<sup>er</sup> collège : Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux\*

22 membres

- **Bernard PESQUET, conseiller régional de Bourgogne**  
*Jean-Yves CAULLET, conseiller régional de Bourgogne*
- **Michel NEUGNOT, vice-président du Conseil Régional de Bourgogne**  
*Claudine BOISORIEUX, conseillère régionale de Bourgogne*
- **Line BRET, conseillère régionale de Champagne-Ardenne**
- **Jean POUILLOT, conseiller général du canton de Chaource (Aube)**  
*Franck SIMARD, conseiller général du canton d'Ervy-le-Chatel (Aube)*
- **Martine EAP-DUPIN, conseillère générale du canton de Précy-sous-Thil (Côte d'Or)**  
*Robert GRIMPRET, conseiller général du canton de Montbard (Côte d'Or)*
- **Jean-Noël LOURY, conseiller général du canton de Coulanges-la-Vineuse (Yonne)**
- **Lionel VERHOEST, maire de Davrey (Aube)**  
*Edith LANGARD, maire de Bernon (Aube)*
- **Daniel COUTORD, maire de Metz-Robert (Aube)**  
*Eliane CARR, maire de Vosnon (Aube)*
- **Michel LHUILLIER, maire d'Athie (Côte d'Or)**  
*Michel ANDRIOT, maire d'Hauteroche (Côte d'Or)*
- **Alain COLLARD, maire de Thenissey (Côte d'Or)**  
*Gérard FONTHENEAU, maire de Flavigny sur Ozerain (Côte d'Or)*
- **Marc PATRIAT, maire de Corrombles (Côte d'Or)**  
*Michel NEUGNOT, maire de Semur-en-Auxois (Côte d'Or)*
- **Thérèse FLACELIERE, maire de Ste-Colombe-en-Auxois (Côte d'Or)**  
*André BOCCARD, maire de Villy-en-Auxois (Côte d'Or)*
- **Patrick MERCUZOT, président du syndicat des eaux du Haut-Serein (Côte d'Or)**  
*Roger JOSSERAND, maire de Chatellenot (Côte d'Or)*
- **Gilles de MONTALEMBERT, président du syndicat des eaux de Semur-en-Auxois (Côte d'Or)**  
*Marie-Bernadette DUFOUR, maire de Clomot (Côte d'Or)*
- **Pierre BERTHIOT, maire de Buffon (Côte d'Or)**  
*Jean-Paul GUYON, maire de Somberron (Côte d'Or)*
- **Eric COQUILLE, maire de Perrigny-sur-Armançon (Yonne)**  
*Jean-Pierre BOURON, maire de Chassignelles (Yonne)*
- **Claude DEPUYDT, maire de Flogny-la Chapelle (Yonne)**  
*Alain JAMBON, maire de Villiers-Vineux (Yonne)*
- **Raymond HARDY, maire de Tonnerre (Yonne)**  
*Rémi GAUTHERON, maire de Roffey (Yonne)*
- **Georges FRIEDRICH, maire de Cheny (Yonne)**  
*Jean-Claude CARRA, maire de Briennon-sur-Armançon (Yonne)*
- **Serge GAILLOT, maire de Jaulges (Yonne)**  
*Robert FOURNIER, maire de Beugnon (Yonne)*
- **Bernadette CICHY, maire de Vergigny (Yonne)**  
*Pierre OVRE, maire de Germigny (Yonne)*
- **Michel DELPRAT, président du S.I.R.T.A.V.A. (Syndicat de l'Armançon)**  
*Pierre GNAGI, président du S.I.A.V.A. (Syndicat de l'Armançon)*

\* Apparaissent en gras les membres titulaires de la C.L.E. et en italique les suppléants

## 2<sup>e</sup> collège : Représentants des usagers\*

11 membres

- **Jacques FONTAINE**, vice-président de la Fédération de l'Yonne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques  
*André ROGOSINSKI*, trésorier de la Fédération de Côte d'Or pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- **Monsieur FAROCHE**, PDG de la sablière de Gurgy  
*Jean-Baptiste COLOMBET*, directeur des sablières et entreprises Colombet
- **Bernard VIRELY**, vice-président de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or  
*Kamel FERRAG*, représentant la Chambre d'Agriculture de l'Yonne
- **Jean-Pierre PORTIER**, représentant les organisations professionnelles agricoles de l'Yonne  
*Anne FEVRE*, représentant les organisations professionnelles agricoles de Côte d'Or
- **Martine CHAPELLE**, membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne  
*Véronique JOBIC*, membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon
- **Bernard LAURIN**, membre de la Chambre des Métiers de l'Yonne  
*Jacky ENFERT*, membre de la Chambre des Métiers de l'Aube
- **Bruno de CHALONGE**, président de l'Icaunaise d'Electricité  
*Anne-Mary ROUSSEL*, membre de la Fédération Nationale des Producteurs Indépendants d'Electricité
- **Lionel BERTIN**, représentant la Lyonnaise des Eaux  
*Pierre THOMAS*, représentant la société Vivendi
- **Monsieur LESSIEUR**, représentant Rive de France  
*Jacques LUCAS*, représentant Rive de France
- **Jean-Marie BARTALSKI**, représentant l'UFC Que Choisir de Bourgogne  
*Jean CAMBILLARD*, représentant l'UFC Que Choisir de Bourgogne
- **Luc GUENOT**, président de Yonne Nature Environnement  
*Pierre BENOIT*, président de la Fédération Audoise de Protection de la Nature et de l'Environnement

## 3<sup>e</sup> collège : Représentants de l'Etat et des établissements publics\*

11 membres

- **M. le représentant de la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France**  
*M. le représentant de la Direction Régionale de l'Environnement de Bourgogne*
- **M. le Préfet de l'Aube**  
*M. le représentant du Préfet de l'Aube*
- **M. le représentant de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Côte d'Or**  
*M. le représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Côte d'Or*
- **M. le représentant du Préfet de l'Yonne**  
*M. le représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Yonne*
- **M. le directeur du secteur Seine Amont de l'Agence de l'Eau Seine Normandie**  
*M. le représentant du secteur Seine Amont de l'Agence de l'Eau Seine Normandie*
- **M. le chef de la représentation locale de Voies Navigables de France**  
*M. le chef du Service Navigation de la Seine*
- **M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aube**  
*M. le représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aube*
- **M. le représentant de la Direction Départementale de l'Equipement de Côte d'Or**  
*M. le représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Côte d'Or*
- **M. le représentant de la Direction Départementale de l'Equipement de l'Yonne**  
*M. le représentant de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Yonne*
- **M. le chef de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de l'Yonne**  
*M. le représentant de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de l'Yonne*
- **Philippe BARAN**, Direction Régionale du Conseil Supérieur de la Pêche  
*Christian QUATRE*, Conseil Supérieur de la Pêche de l'Yonne

\* Apparaissent en gras les membres titulaires de la C.L.E. et en italique les suppléants

# Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.)

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) est un outil opérationnel complémentaire au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) : son objectif est de prévenir de manière progressive et durable les impacts des inondations sur les biens et les personnes.

## Repères

### Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Le territoire : le bassin versant de l'Armançon

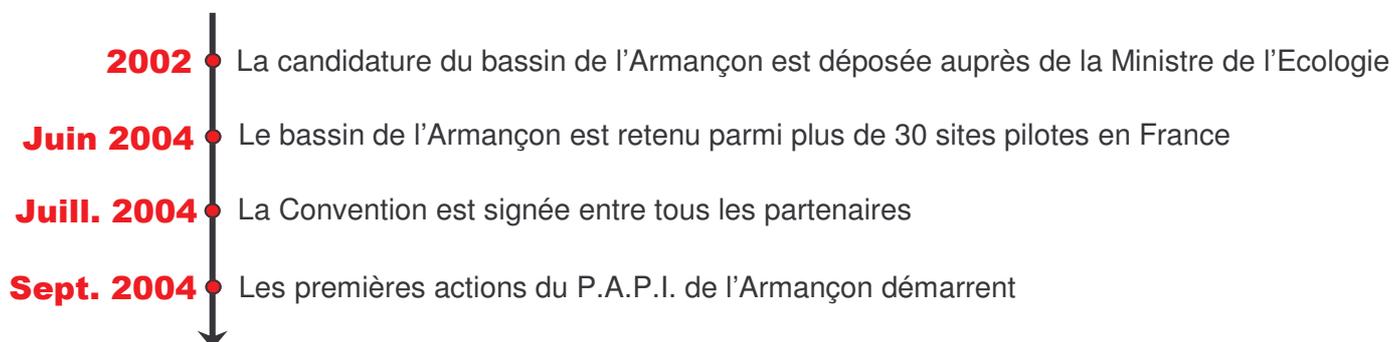
Les maîtres d'ouvrages : l'Etat (le Préfet de l'Yonne est le Préfet coordonnateur du PAPI) et le S.I.R.T.A.V.A. (structure porteuse du PAPI)

Le coût : environ 4,5 millions d'euros T.T.C.

La durée : 4 ans de 2004 à 2008

Le programme : 4 volets majeurs et 24 actions

### Les dates clés



### Une démarche concertée et participative



## Volet 1 : Renforcer la culture du risque

**Élaboration de documents d'information sur les risques :** par l'Etat (dossiers départementaux et communaux d'information) et par les communes (dossiers d'information, affichages et consignes de sécurité).

**Communication et information :** l'Atlas des Zones Inondables du département de l'Yonne est consultable sur le site Internet : [www.bourgogne.environnement.gouv.fr](http://www.bourgogne.environnement.gouv.fr)  
Les cartes d'aléa sont disponibles pour le département de l'Yonne sur le site Internet : [www.yonne.equipement.gouv.fr](http://www.yonne.equipement.gouv.fr)



**Installer des repères de crues historiques :** le but est de développer et de pérenniser la mémoire des événements passés.

## Volet 2 : Améliorer les dispositifs de prévision, d'alerte et de gestion de crise

**Améliorer la chaîne de l'information :** depuis 2005 un Service de Prévision des Crues est en place sur la partie Yonne du bassin. Il est géré par la DIREN Ile de France.

**Modernisation du réseau de mesures :** une nouvelle station de mesures hydrométriques a été installée à Montbard (Côte d'Or).

**Anticiper le risque :** une carte de vigilance aux crues sur le département de l'Yonne est en ligne sur le site Internet : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

## Repères

### Le risque d'inondation sur le bassin versant de l'Armançon

Ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle depuis 1982 :

Plus de 50% des 88 communes sur le secteur aval (principalement les communes riveraines de l'Armançon). Environ 70% des 150 communes sur le secteur amont (les communes riveraines des rivières principales mais aussi celles des petits affluents).

## Volet 3 : Améliorer la connaissance des aléas, des enjeux socio-économiques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens

**Améliorer la prévention du risque d'inondation :** cela passe par la réalisation d'atlas de zones inondables en Côte d'Or et dans l'Aube, la réalisation de documents réglementaires d'urbanisme dans l'Yonne et en Côte d'Or (Plans de Prévention des Risques) et par l'identification et la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes.

**Opération de protection d'un secteur urbanisé :** une opération pilote est en cours de réalisation à Venarey les Laumes en Côte d'Or. Cette opération a un double objectif : améliorer la sécurité des personnes et des biens en réduisant l'intensité des débordements et favoriser un fonctionnement naturel optimum de la rivière.



La crue de l'Armançon de mars 2006 inonde Tonnerre

## Volet 4 : Agir à l'amont des zones exposées pour réduire les conséquences des inondations

**Mettre en place des actions de ralentissement des écoulements en amont des zones exposées :** une étude est en cours pour définir des propositions d'aménagement visant à atténuer les phénomènes de crues en amont des secteurs urbanisés (restauration de zones d'expansion de crues, d'espaces de mobilité, création d'ouvrages de stockage temporaire d'une partie des volumes de crue,...).

## Contacts

### S.I.R.T.A.V.A. :

Claire Reliant-Rasotto (animatrice du P.A.P.I)

☎ 03.86.54.87.14

✉ [claire\\_reliant@fr.oleane.com](mailto:claire_reliant@fr.oleane.com)

### D.D.E. de l'Yonne :

Fabrice Bonnet

☎ 03.86.48.41.10

✉ [Fabrice.Bonnet@equipement.gouv.fr](mailto:Fabrice.Bonnet@equipement.gouv.fr)